



Pêche de loisir

Il faudra se déclarer pour pêcher en mer

Ce n'est pas encore un permis de pêche en mer, comme celui pour les rivières, mais le dispositif pourrait bien bouleverser le petit monde de la pêche de loisir. *Philippe Becker*

Le 7 janvier dernier, le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte le principe d'un régime déclaratif pour la pêche en mer, sur l'ensemble du parc, lequel couvre tout le littoral des P.O. Jusqu'à présent seuls trois systèmes déclaratifs existaient en Méditerranée, celui de la réserve de Banyuls, le parc national de Port-Cros et la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.

Selon Lauriane Vasseur, chargée de mission pêche pour le parc, l'idée est avant tout de recenser les pêcheurs à pied, embarqués et sous-marins. Sur la seule côte sableuse, les pêcheurs de loisir ont été estimés à 16 000. 10 à 20 % seulement des pêcheurs en mer seraient fédérés. « *On peut comprendre que ça bouscule un peu les mœurs. La mer était le dernier espace sauvage où on pouvait pêcher librement. Mais il faut changer, on ne peut pas se dire qu'individuellement on n'a pas d'impact sur la ressource.* »

L'idée est de créer une application smartphone où tout pêcheur de loisir devra se déclarer - en principe gratuitement - une fois dans l'année. Les volontaires pourront également y indiquer leurs captures. « *Cela permettra aussi de sensibiliser les pêcheurs enregistrés sur les bonnes pratiques, comme ne pas ancrer sur les her-*



Fin prochaine de l'anonymat pour les pêcheurs de nos côtes. © P. Becker

biers, ne pas capturer des juvéniles ou espèces protégées, pêcher des volumes raisonnables... Il y a beaucoup de pratiquants en été, on ne peut pas sensibiliser tout le monde. »

Une future application smartphone pour s'enregistrer

Les modalités et contrôles du dispositif en lien avec l'Ifremer et la

Direction Interrégionale de la mer en Méditerranée (DIRM) devraient être précisés courant 2022. Si quelques pêcheurs risquent de grincer des dents, ce n'est pas le cas de Jean-Claude Hodeau, responsable de la fédération nationale de la plaisance et des pêches en Occitanie. « *Se déclarer va permettre de nous compter. On a un poids économique considérable, la pêche de plaisance représente des milliers d'emplois et des milliards de chiffre d'affaires. On veut bien se déclarer si c'est gratuit, ou une*

somme minimale. Et on ne peut pas continuer à avoir des gens qui nous accusent des pires maux en disant que la pêche de plaisance prend plus que les professionnels. Cela va éradiquer cette croyance. Même si on est plus nombreux sur le papier, il n'y a pas tant de pêcheurs qui sortent en même temps. » Pas encore de calendrier pour la mise en place du dispositif, ni de visibilité sur son éventuelle évolution vers un régime plus restrictif, avec mention obligatoire des captures par exemple.

